DÉLIBÉRATION N°2026/025

SÉANCE du 20 AVRIL 2026

Date de la convocation :
14 Avril 2026

Président de séance :
Stéphane LEFEVRE, Maire

Secrétaire de séance :
Céline BASCOL

N° interne de l'acte : 2026
N° de feuillet : 025

Le vingt avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Membres présents :
Florian ALMA, Céline BASCOL, Christophe RUIZ, Alison GOZZI (Adjoints), Monique GIROUD, Georges RINCHET, Anaëlle MINELLI, Elodie DURAND THIETRY, Wilfried VIVIER, Bénédicte BIHAN, Bernard DUBOST, Ingrid VIVIER, Jonathan BARBUT (Conseillers)

Membres absents :
Franck SICAUD (pouvoir à Florian ALMA)

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement :	Dépenses : 526 457 € ;	Recettes : 526 457 €
Fonctionnement :	Dépenses : 1 029 558 € ;	Recettes : 1 029 558 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune de COURTENAY ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le budget et à engager les dépenses correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi délibéré le 20 Avril 2026 que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Stéphane LEFEVRE

La Secrétaire de séance,
Céline BASCOL

MAIRIE DE COURTENAY
38510

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260420-2026-025-DE
Date de réception préfecture : 29/04/2026

Accusé de réception en préfecture
038-213801350-20260420-2026-025-BF
Date de réception préfecture : 29/04/2026